



Le label des communes qui s'engagent
pour la prévention et la sécurité routières



www.villeprudente.fr

ASSOCIATION
(P) PRÉVENTION
ROUTIÈRE

Ville Prudente, un label qui valorise votre engagement

Alors que le nombre de personnes tuées sur la route est en hausse depuis plusieurs années, il devient impératif d'agir pour changer la donne.

En tant que commune, vous détenez les moyens de développer sur votre territoire une véritable culture de sécurité routière. Qu'il s'agisse d'aménagement, de formation aux risques routiers, de sensibilisation, nombre d'entre vous agissent au quotidien pour lutter contre l'insécurité routière et offrir un environnement plus sûr à vos concitoyens.

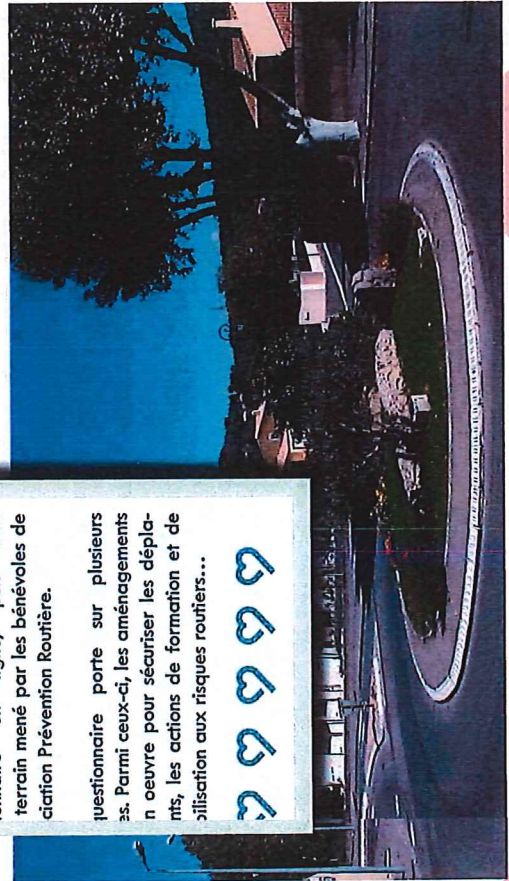
L'Association Prévention Routière a toujours mis en valeur les communes qui s'engagent de façon proactive en faveur du combat contre l'insécurité routière. En 2017, elle crée le label Ville Prudente pour valoriser les villes et villages qui se montrent exemplaires en matière de sécurité et de prévention routières.

Vous engagez dans la lutte contre l'insécurité routière, candidatez au label Ville Prudente pour valoriser vos actions !

Le label Ville Prudente

Le label Ville Prudente comporte cinq niveaux. Le niveau de la labellisation est défini après l'examen d'un premier questionnaire en ligne, puis d'un terrain mené par les bénévoles de l'Association Prévention Routière.

Le questionnaire porte sur plusieurs aspects. Parmi ceux-ci, les aménagements, les actions de formation et de sensibilisation aux risques routiers...



Communes, comment candidater ?

1

Créez votre compte sur www.villeprudente.fr

2

Remplissez le premier questionnaire en ligne portant sur vos actions de prévention et de sécurité routières.

3

Si votre dossier est validé, un audit terrain sera réalisé par les bénévoles de l'Association Prévention Routière.

4

Remise du label à votre commune lors d'une cérémonie officielle.

novembre > avril

inscriptions & candidatures
frais d'inscription

mai > septembre

audits terrain
frais d'adhésion

novembre

cérémonie de remise du label

Les + du label

Les communes qui candidatent au label pourront bénéficier de fiches pratiques afin d'initier ou d'améliorer leur politique de prévention et de sécurité routières sur leur territoire.

Un outil complet de statistiques est également mis à la disposition des candidats. Cet outil permet en quelques clics d'analyser localement l'accidentalité et la mortalité routière (région, département, commune). Les communes candidates auront accès à 10 ans de statistiques, leur permettant ainsi de suivre l'évolution mais aussi le coût de l'insécurité routière au niveau local.



La remise du label

Chaque année, les villes et villages lauréats recevront le label dans le cadre d'une cérémonie officielle. Un panneau sera remis à chaque commune et un kit de communication permettra de valoriser l'obtention du label :

- le logo Ville Prudente pour vos supports de communication ;
- un kit comprenant différents visuels (bannière, signature de mail, encart...).